

REPÈRES HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France

GRANDE PAUVRETÉ # LOGEMENT # SANTÉ # REVENUS

N°9 | OCTOBRE 2018

LA GRANDE PAUVRETÉ EN HAUTS-DE-FRANCE : UN PHÉNOMÈNE MULTIDIMENSIONNEL DÉLICAT À QUANTIFIER

La grande pauvreté et les précarités qui y conduisent sont peu ou mal connues. Une réelle difficulté existe pour en rendre compte sur la base des seuls indicateurs statistiques.

La région se distingue par des taux de pauvreté élevés mais aussi par une intensité de la pauvreté inférieure au niveau métropolitain. Le recours plus fréquent aux minima sociaux et le niveau élevé des prestations sociales délivrées aux personnes pauvres modèrent l'intensité de la pauvreté dans la région.

Toutefois, la pauvreté ne se limite pas à l'aspect monétaire. Dans la région, de nombreux indicateurs socio-économiques sont en effet plus défavorables : surendettement, taux de chômage de longue durée, niveau de diplôme, illettrisme, conditions de logement ou recours aux soins.

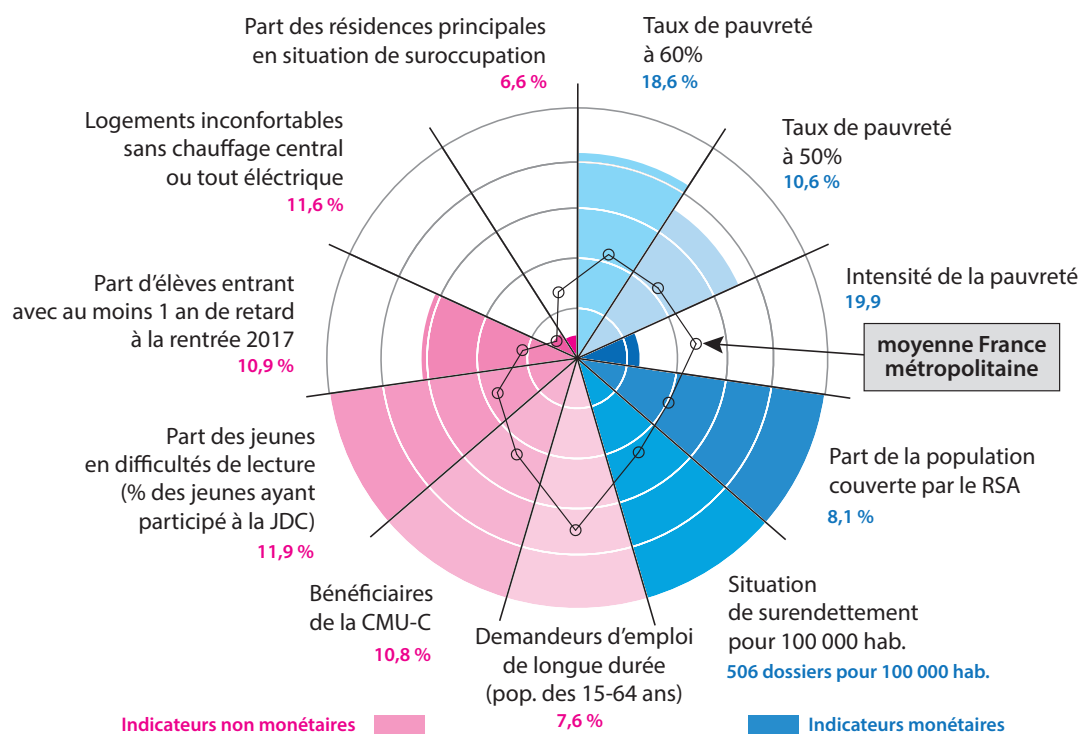
Aborder la pauvreté et les inégalités, dans nos sociétés contemporaines, débute souvent par un chiffrage. Ce processus de quantification incarne en quelque sorte la représentation qu'une société a d'elle-même, et la façon dont elle légitime son projet social, mais aussi ses richesses. Cette représentation est évolutive, et au sein même de chaque société, la place de l'Etat et son rôle, des individus, de leur rôle, en particulier à l'égard de la pauvreté et des inégalités est changeante.

Alors même que sa mesure fait l'objet de controverses, les données de l'enquête Barométrique du Ministère des Solidarités et de la Santé indiquent que la pauvreté est citée par

près de neuf français sur dix comme étant un sujet préoccupant.

La grande pauvreté et les inégalités, qu'on cerne mal, inquiètent donc pour soi, et pour les autres. Leur mesure et leur traitement s'installent dans le débat public, et apparaissent indissociables des enjeux nationaux et territoriaux de cohésion sociale.

Collecter des preuves tangibles de l'exclusion sociale est un exercice assez délicat mais indispensable, afin d'améliorer l'évaluation des situations de précarité extrême dans chacun des domaines-clé d'action politique que représentent le revenu, l'habitat, la santé, l'école, l'accès au métier et à l'emploi.



DES INDICATEURS MONÉTAIRES QUI RÉVÈLENT UNE PAUVRETÉ TRÈS ÉLEVÉE MAIS RELATIVEMENT MOINS INTENSE DANS LA RÉGION

Une première mesure de la grande pauvreté peut reposer sur une approche monétaire afin d'en préciser les contours. En 1984, le Conseil européen a adopté la définition suivante de la pauvreté : doivent être considérés comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'État membre où elles vivent ».

L'Insee, comme Eurostat, mesure donc la pauvreté monétaire de manière relative, à l'aide d'un seuil de ressources qui dépend du niveau et de la répartition des revenus dans la population. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, qui est déterminé par rapport au niveau de vie de la population.

Pour l'Insee, comme pour Eurostat, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Le choix du seuil à 60 % résulte d'un consensus au sein de l'Union européenne. Cette approche commune dans tous les pays rend les comparaisons possibles, mais aucun seuil n'est plus juste ou plus objectif qu'un autre. Le choix du seuil de référence a bien sûr un impact important sur les résultats obtenus. Le seuil de 50 % peut également être retenu ici afin de mieux définir le contour de population touchée par la grande pauvreté.

Un million de personnes pauvres dans les Hauts-de-France

Les Hauts-de-France sont, après la Corse, la deuxième région

métropolitaine la plus touchée par la pauvreté en 2015. Un million de personnes, soit 18,6 % de la population régionale, est en situation de pauvreté en 2015, contre 14,9 % en France métropolitaine. La moitié des habitants des Hauts-de-France vivent avec moins de 18 982 euros par an, soit 1 582 par mois contre 1 714 euros en France métropolitaine. Un habitant sur dix de la population régionale vit avec un revenu disponible annuel par unité de consommation inférieur à 10 000 €, soit un premier décile inférieur de près de 640 € à la valeur métropolitaine.

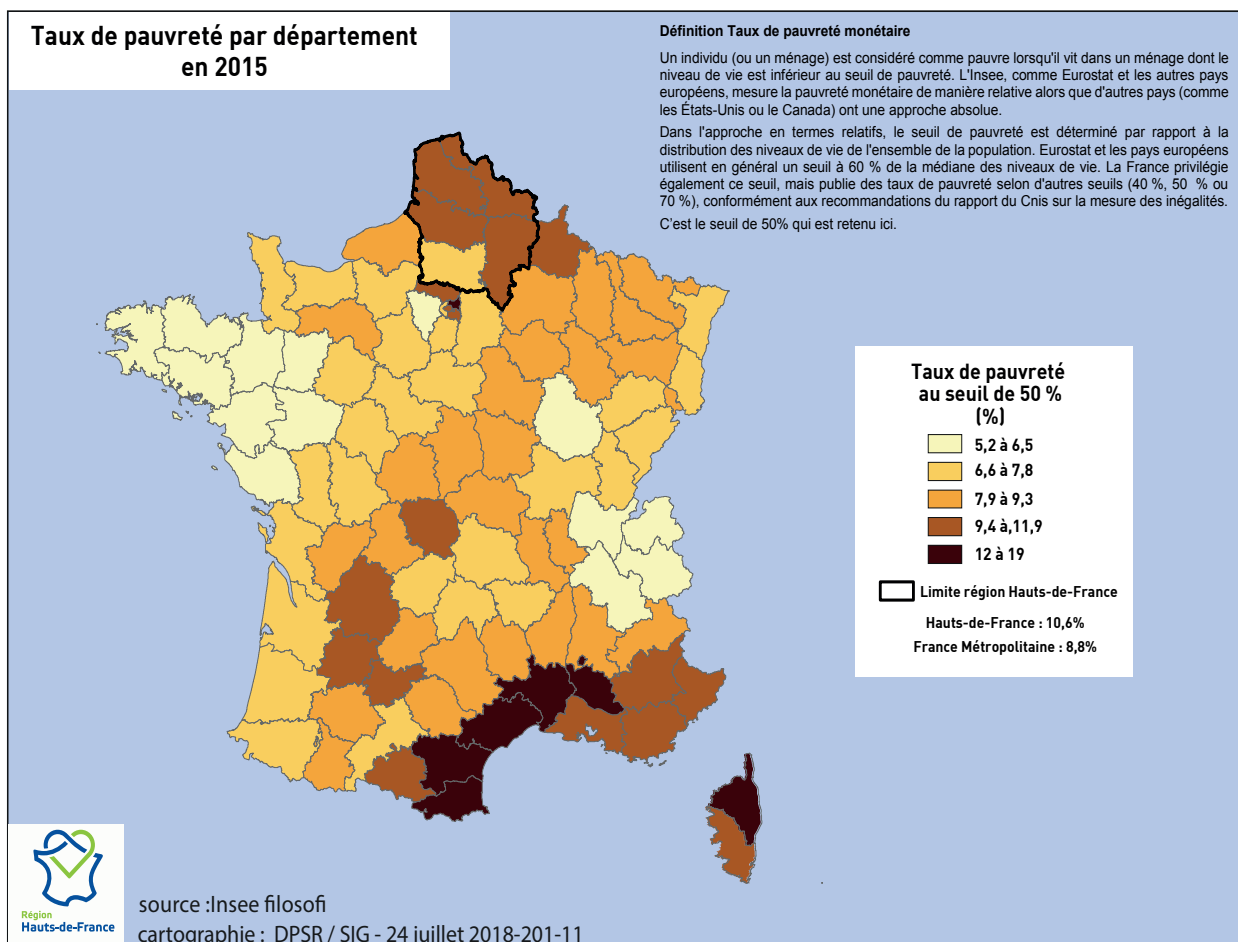
Ce taux de pauvreté passe à 10,6% de la population régionale, avec un seuil de 50 % correspondant à la part de la population ayant un niveau de vie médian inférieur à 50 % du niveau de vie médian de la population française. Autrement dit, près de 8% de la population pauvre se situe entre 50 % et 60 % de ce revenu disponible médian.

À l'échelle infra-régionale, les disparités sont réduites avec le taux de pauvreté variant alors de 7,7 % pour l'Oise à 11,2 % pour le Pas-de-Calais.

La pauvreté concerne plus fortement les familles monoparentales et les ménages jeunes

La pauvreté concerne plus fortement certains types de ménages, et de manière plus prononcée dans la région qu'en France métropolitaine. En particulier, les familles monoparentales, relativement plus présentes dans la région, sont les plus touchées (taux de pauvreté au seuil de 50 % du niveau de vie médian de 24,2 % contre 19% en moyenne métropolitaine).

De même, dans la région la plus jeune de France métropolitaine après l'Île-de-France, les ménages jeunes sont plus souvent en situation de pauvreté (18,7 % ont un niveau de vie inférieur à 50 % du revenu disponible médian national contre 14,7 % en France métropolitaine).



Une intensité de la pauvreté inférieure au niveau métropolitain

La région se caractérise par une intensité de la pauvreté inférieure au niveau national : 19,9 % contre 21 %. Ce pourcentage correspond à la différence entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres rapporté au seuil de pauvreté : plus elle est élevée, plus la pauvreté est dite intense dans le sens où le niveau de vie des plus pauvres est éloigné du seuil de pauvreté. Autrement dit, la pauvreté concerne davantage des personnes dont le niveau de vie est plus souvent proche du seuil de pauvreté de France métropolitaine. L'intensité de la pauvreté est même inférieure de 2 à 3 points à des régions ayant un taux de pauvreté proche comme l'Occitanie, la Corse ou Provence-

Alpes-Côte d'Azur. Cette modération de l'intensité de la pauvreté est également observée à l'échelle des départements : si le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne et la Somme ont des taux de pauvreté nettement supérieurs à la moyenne métropolitaine, l'intensité de la pauvreté est inférieure de 1 à 2 points à la moyenne de France métropolitaine.

Tableau 1 :
Taux de pauvreté en Hauts-de-France en 2015

	Taux de pauvreté au seuil de 60 %	Taux de pauvreté au seuil de 50 %	Intensité de la pauvreté	Taux de pauvreté au seuil de 50 % - 30 ans	Taux de pauvreté au seuil de 50% familles monoparentales
Hauts-de-France	18,6	10,6	19,9	18,7	24,2
Nord	19,4	11,3	20,3	19,1	24,6
Pas-de-Calais	20,3	11,2	18,9	20,3	26,7
Somme	17,3	9,9	20,1	19,4	23,7
Aisne	19	11,1	20,5	19,9	25,3
Oise	13,4	7,7	20,3	12,6	17,9
France Métropolitaine	14,9	8,8	21	14,7	19

Source INSEE (Filosofi)

La grande pauvreté un concept difficile à mesurer

La définition de la « grande pauvreté » établie par le Conseil Economique et Social dans un avis rendu en 1987 reste pleinement d'actualité : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible. »

La grande pauvreté et les précarités qui y conduisent sont peu ou mal connues. Une réelle difficulté existe pour en rendre compte sur la base des seuls indicateurs statistiques.

Ceci conduit à évaluer l'ampleur et la gravité des situations en appréciant la qualité mais aussi les limites des outils de connaissance actuellement disponibles, en vue de les améliorer.

Il existe une documentation statistique qui fait apparaître la gravité de certaines précarités en divers domaines. Mais ces données demeurent encore incomplètes. Beaucoup de situations extrêmes ne sont, en effet, pas comptabilisées : demandeurs d'emploi ou de logement non inscrits, habitants de logements insalubres non recensés, personnes sans couverture sociale, etc... De plus, il est difficile d'estimer dans quelle mesure les précarités se cumulent dans la vie des mêmes personnes et foyers.

Dès 2009, un rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Education Sociale (ONPES) indiquait que « les statistiques publiques appréhendent difficilement la grande exclusion, notamment lorsque les personnes concernées n'ont pas de domicile, ne recourent pas aux prestations sociales auxquelles elles auraient droit ou encore sont en situation irrégulière sur le territoire français. L'action publique en direction de ces publics reste par conséquent très difficile à mettre en œuvre. »

Dans la conception actuelle de la statistique publique, de nombreux phénomènes autour de la grande pauvreté demeurent mal connus, peut être sous-estimés, parfois ignorés.

L'« invisibilité des pauvres » n'est pas seulement sociale au sens strict du terme. De nombreux travaux recensés dans le rapport de l'ONPES de 2016 ont contribué à promouvoir une interprétation plus large de ce phénomène. À l'invisibilité sociale se sont ajoutées l'invisibilité politique, l'invisibilité médiatique, ainsi qu'une forme d'oubli de certaines catégories de population par l'action publique (on peut citer les travaux de Pierre Rosanvallon en 2014). Les « invisibles » seraient aussi ceux que les chercheurs n'étudient pas, ou peu, soit tous les groupes dont les difficultés spécifiques n'ont pas encore été analysées par les sciences sociales. L'invisibilité peut être également subie ou choisie : des personnes pauvres peuvent faire le choix de cacher leurs difficultés à leur environnement social ou aux institutions, afin de ne pas être stigmatisées.

Les mesures présentées ici ne permettent pas ainsi de « visibiliser les invisibles » puisque les populations les plus exclues sont peu dénombrées.

En repérant le nombre de personnes vivant sous les seuils de pauvreté, les bénéficiaires de minima sociaux, le nombre de réfugiés, ou l'état du mal logement, c'est néanmoins une part du phénomène de la très grande exclusion en région Hauts-de-France qui est estimée ici.

Le recours plus fréquent aux minima sociaux et le niveau élevé des prestations sociales perçues par les personnes pauvres modèrent l'intensité de la pauvreté dans les Hauts-de-France

Deux facteurs expliquent la modération de l'intensité de la pauvreté en Hauts-de-France. Le premier correspond au montant moyen des prestations sociales délivrées dans la région : celui-ci est le plus élevé de France métropolitaine chez les personnes pauvres. Pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les Hauts de France, le revenu tiré des prestations sociales est supérieur en moyenne de 22 % à celui de France métropolitaine. Le second facteur est le recours plus important aux minima sociaux : 53 % des personnes pauvres de la région bénéficient d'un minimum social contre 42 % au niveau métropolitain.

Le niveau des prestations sociales par bénéficiaire explique également cette intensité de la pauvreté inférieure à la moyenne nationale : si le montant des minima sociaux équivaut à un euro près au niveau national, les bénéficiaires des prestations familiales dans la région perçoivent en moyenne 187 euros par mois contre 174 euros en moyenne nationale ; les allocations logement par bénéficiaire pauvre de la région sont également plus élevées que la moyenne nationale : 146 contre 140 euros.

La population régionale est davantage dépendante des prestations sociales. La part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75 % des revenus au 1er Janvier 2014 est de 27,8 % en Hauts-de-France contre 24,1 % en France Métropolitaine ; ce taux varie de 21,2 % dans l'Oise à plus de 30 % dans le Nord.

Fin 2016, 489 715 personnes (allocataire, conjoint et personnes à charge) sont couvertes par le revenu de solidarité active (RSA), soit 8,1 % de la population régionale contre 5,2 % en moyenne métropolitaine. Les disparités départementales sont assez importantes : la part de la population couverte par le RSA varie de 4,9% dans l'Oise à 9,4 % dans le Nord avec plus de 245 000 personnes couvertes.

Tableau 2 : Répartition de la population couverte par le RSA* par département au 31 décembre 2016

	2016			
	RSA non majoré	RSA majoré	RSA jeune	Total RSA
Aisne	31 737	7 370	7	39 114
Nord	201 591	43 602	45	245 238
Oise	33 161	7 393	18	40 572
Pas-de-Calais	102 125	23 789	22	125 936
Somme	31 821	7 021	13	38 855
Hauts-de-France	400 435	89 175	105	489 715
France métropolitaine	2 797 000	572 100	1 400	3 370 500

Sources : CNAF, MSA

* « population couverte par le RSA » : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge. Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence

Un surendettement plus fréquent

Les difficultés financières se traduisent dans la région par un surendettement plus fréquent. Selon l'enquête typologique 2017 publiée par la Banque de France, 24 476 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France, soit 506 situations de surendettement pour 100 000 habitants contre 343 en moyenne métropolitaine. Ce taux varie de 409 dossiers pour 100 000 habitants dans l'Oise à 569 dans l'Aisne.

En moyenne, dans les Hauts-de-France, l'endettement moyen (hors immobilier) des ménages surendettés s'élève à 24 576 euros, contre 27 862 euros en France. Si l'Oise connaît le ratio de personnes surendettées le moins élevé des 5 départements, l'endettement moyen, hors immobilier, des ménages surendettés y est nettement supérieur : 28 885 euros contre 24 576 euros dans les Hauts-de-France.

Selon cette typologie réalisée par la Banque de France, 27,4 % des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) sont au chômage, soit un taux équivalent à la moyenne nationale, et 53,6 % n'ont aucune capacité de remboursement (50,4 % en France métropolitaine, ce taux dépassant même les 55 % dans le Pas-de-Calais) et 84 % des personnes surendettées ont un patrimoine immobilier et financier inférieur à 2000€. La majorité a entre 35 et 54 ans (51,3 %) et les jeunes entre 25 et 34 ans (21,7 %). Concernant leur situation au regard du logement, les ménages surendettés sont le plus souvent des locataires (76,7%). La plupart des dossiers sont instruits pour des dettes à la consommation (crédits renouvelables), immobilières (les prêts immobiliers) et des dettes de charges courantes (les loyers, factures d'électricité, gaz et chauffage, eau, téléphone, taxe d'habitation, assurances et mutuelles).

Une difficulté à trouver des solutions pérennes

En 2016, 73 800 ménages ont été accueillis par les équipes du Secours Catholique-Caritas France des Hauts-de-France. Près de 30 % de ces ménages avaient déjà sollicité une aide du Secours Catholique, un chiffre en augmentation depuis 2013, qui témoigne de la difficulté des personnes à trouver des solutions pérennes. Selon cette enquête du Secours Catholique, les principales demandes exprimées sont l'écoute, l'accueil et l'alimentation. Les demandes d'aide pour des impayés de logement et d'énergie sont supérieures de 8 points aux valeurs nationales (26,8 %, contre 18,5 %).

Le Secours Catholique reçoit davantage de couples sans enfants que dans le reste de la France (7,2 % contre 6 %). Le nombre de personnes de plus de 60 ans est aussi en augmentation, passant de 7,1 % en 2015 à 8 % en 2016, du fait de la non-revalorisation des retraites et de la modification du barème d'imposition. Autre constat souligné par le Secours Catholique, le nombre d'étrangers hors UE sans papiers, donc sans droits, est quatre fois plus important depuis 2010, passant de 5,5 % à 21 % en 2016. La part des personnes accueillies vivant en France depuis plus de cinq ans a augmenté également, passant de 31,6 % en 2015 à 37,8 % en 2016, ce qui indique des difficultés croissantes, soit de régularisation soit d'insertion professionnelle. Trois personnes accueillies sur dix cumulent des revenus du travail et des prestations sociales. Parmi les personnes rencontrées, 4,1 % ne touchent que des revenus du travail, soit la part la plus faible de France, où le taux moyen est de 7,9 %. Presque une personne sur deux touche uniquement des ressources issues de transferts sociaux, ce qui est supérieur de 6 points à la moyenne nationale.

UNE FRAGILITÉ SOCIALE MULTIDIMENSIONNELLE

La pauvreté ne se limite pas à l'aspect monétaire et nécessite un multiple regard croisant différentes dimensions socio-économiques.

Le taux de chômage le plus élevé de France Métropolitaine

Les difficultés d'accès au marché du travail sont bien évidemment un facteur d'isolement et de basculement vers la précarité. Au 3ème trimestre 2017, le taux de chômage de la région est le plus élevé de France métropolitaine devant l'Occitanie et la Provence-Alpes Côte d'Azur : 11,9 % contre 9,4 % en moyenne métropolitaine.

L'Aisne est le département le plus en difficulté avec un taux de chômage de 13,5 % soit le deuxième département le plus touché. Au 31 décembre 2017, la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an atteint désormais 47,9 % contre 44,9 % au plan national, témoignant de situations plus présentes en région d'enracinements dans la durée et où le retour à l'emploi est difficile. L'Aisne apparaît particulièrement touchée avec une part des demandeurs d'emploi de longue durée dépassant les 50 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée âgés de 25 à 49 ans représente 9,2 % de la population de cette classe d'âge contre 7,4 % en moyenne métropolitaine, ce taux variant de 7,5 % dans l'Oise à 10,6% dans l'Aisne ; il s'agit du taux le plus élevé des régions françaises, devant l'Occitanie et la Provence-Alpes Côte d'Azur.

**Tableau 3 :
Demandeurs d'emploi de longue durée
au 31 décembre 2017**

	Demandeurs d'emploi de longue durée rapportés à... (1)(2)		Demandeurs d'emploi de longue durée, selon l'âge, rapportés à la population ... (1)(2) des 50 à 64 ans		
	l'ensemble des demandeurs d'emploi	la population des 15 à 64 ans	des 15 à 24 ans	des 25 à 49 ans	des 50 à 64 ans
Aisne	51,3	8,9	4,4	10,6	8,7
Nord	47,0	7,7	2,9	9,5	8,2
Oise	46,7	6,4	2,9	7,5	6,6
Pas-de-Calais	48,6	7,4	3,7	9,0	7,2
Somme	48,8	7,6	3,1	9,4	7,9
Hauts-de-France	47,9	7,6	3,2	9,2	7,7

(1) : chômeurs de plus d'un an au sens de Pôle Emploi

(2) : Catégories A,B,C Sources :

Pôle Emploi, INSEE

Plusieurs facteurs contribuent aux difficultés d'accéder à un emploi, parmi lesquels le niveau de qualification et l'illettrisme.

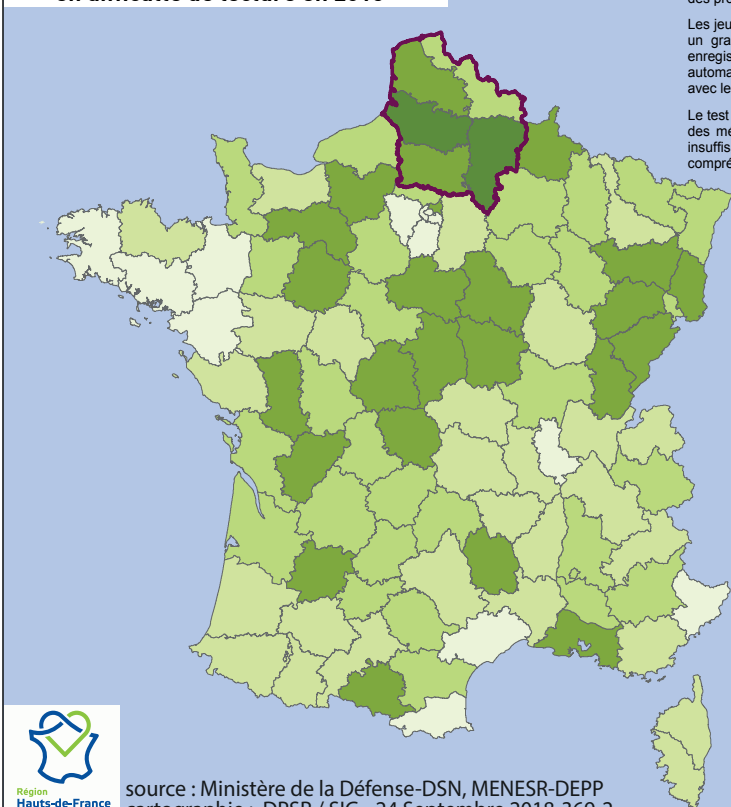
Des actifs moins souvent qualifiés

En 2014, 21 % des actifs n'ont aucun diplôme contre 18 % en France métropolitaine. 29 % des 18-25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation (23 % en France métropolitaine), lié au déficit de formation plus marqué dans la région : le retard à l'entrée en 6ème est le deuxième plus important de France métropolitaine après la Corse. A la rentrée 2016, il concerne 11 % des élèves contre 9,3 % en moyenne nationale. La part des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture en 2015 est de 11,9 % en Hauts de France contre 8,7 % en moyenne métropolitaine, les disparités départementales étant assez importantes, de 10,1 % dans le Nord à 16,7 % dans l'Aisne.

L'illettrisme est également plus fortement présent dans les autres régions : 5,1 % des jeunes de 17 ans ayant participé à la journée défense et citoyenneté en 2015 sont concernés, contre 3,6 % en France métropolitaine. Quatre des cinq départements régionaux font partie des cinq départements de France métropolitaine avec les taux d'illettrisme les plus élevés (respectivement 6,9 %, 6,2 % ; 5,5 % et 5,1 % pour l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise).

A l'échelle européenne, un indicateur couramment retenu pour mesurer la précarité des jeunes est la part des 15-24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et qui n'ont pas d'emploi (indicateur appelé NEET's «Not in Education, Employment or Training»). La part de ces 15-24 ans en dehors de tout parcours scolaire ou professionnel est un indicateur essentiel pour apprécier les difficultés d'insertion de la jeunesse dans la société et le risque de basculement vers des situations de précarité. La région Hauts-de-France se caractérise par une proportion importante de jeunes ne travaillant pas et ne suivant aucune formation. Plus de 16% des 15-24 ans de la région sont dans cette situation alors que la moyenne européenne est de 11,5 %.

Part des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2015



Evaluations en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

A partir de 2009, les épreuves de lecture de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex. JAPD) ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques.

Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés. A la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique et les profils de lecteurs sont édités, afin de faciliter l'organisation des entretiens avec les jeunes repérés en difficulté.

Le test vise à repérer trois ensembles majeures de difficultés : une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ; une compétence langagière insuffisante ; une pratique défailante des traitements complexes requis pour la compréhension d'un document

Part des jeunes ayant participé à la JDC en %

- 4,6 à 7
- 7 à 8,5
- 8,5 à 10,3
- 10,3 à 13
- 13 à 16,9

Région Hauts-de-France: 11,9%
France métropolitaine : 78,7%



source : Ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP
cartographie : DPSR / SIG - 24 Septembre 2018-369-2

DES SITUATIONS D'EXCLUSIONS

L'impact de la grande pauvreté peut se traduire par l'absence de logement personnel, synonyme d'exclusion sociale.

Les personnes sans domicile sont une population mal connue car l'absence de logement constitue un obstacle pour les approcher. Selon l'enquête « Sans domicile » menée par l'INSEE et l'INED en 2012 en France métropolitaine, 141 500 personnes étaient sans domicile dont l'essentiel dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Faute d'enquête plus récente, il est difficile d'évaluer l'ampleur de son évolution depuis 2012 ; En plus de ces personnes sans logements, 440 000 personnes sont hébergées par la famille ou un proche.

Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre (2018), près de 4 000 ménages en demande de logement social se déclarent sans domicile, sans compter les personnes hébergées. En France, plus de 5 millions de personnes ont connu au moins un épisode de leur vie sans logement personnel : la durée de cet épisode peut varier de quelques jours à quelques années, plus de 5 ans pour 440 000 d'entre elles. Dans la majorité des cas, les solidarités privées sont mobilisées mais les différentes formules d'hébergement institutionnel peuvent également jouer un rôle essentiel.

Tableau 4 : Recensement des sans abri, habitations mobiles ou marinières – RP2014

	Nombre de personnes
Nord	6886
Pas-de-Calais	6870
Aisne	625
Oise	2441
Somme	525
Hauts-de-France	17347
France métropolitaine	137 511

Source : RP(2014)

En Mars 2018, 32 340 demandes ont été faites auprès des 13 Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation de la région. Parmi ces 32 340 demandes, on comptabilise 25 813 demandes d'hébergement (71 % sur le volet urgence et 29 % sur le volet insertion), les autres demandes étant principalement des demandes de soins ou d'aides alimentaires ; 15 % des personnes sollicitaient un hébergement pour la 1ère fois en Mars 2018. Les demandes d'hébergement concernent principalement des personnes isolées : hommes seuls (61 %) et femmes seules (16 %).

A cette même date, 20 % des demandes d'hébergement ont concerné des jeunes entre 18 et moins de 25 ans. Parmi les 5 290 demandes d'hébergement faites par ces jeunes, 1 498 ont donné lieu à un hébergement. 560 jeunes ont eu une réponse négative à leur demande d'hébergement (dont 83% sur le volet urgence), une majorité ayant eu un refus faute de place disponible. Les jeunes sans solution sont principalement des personnes isolées.

Entre 2008 et 2017, 2 522 recours DALO Hébergement ont été recensés, essentiellement déposés dans la Somme, le Nord et l'Oise. Le comité de suivi de la loi DALO a observé que le recours hébergement de la loi DALO reste peu connu et sous-utilisé et a préconisé une meilleure information des usagers quant à ce droit.

UNE DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Les difficultés d'accès au logement concernent les personnes sans domicile fixe mais également des personnes hébergées, en particulier les jeunes, et des ménages occupant un logement inconfortable.

La demande locative sociale constitue un élément important de l'analyse des besoins en logements et de l'intensité de la tension à l'entrée dans le parc social.

En dépit de l'existence d'un parc régional de près de 536 000 logements locatifs sociaux (dont plus de 62 000 anciens logements miniers), le nombre de demandes de logement social non satisfaites dépasse les 170 000 au 31 décembre 2016. La région compte ainsi 174 327 demandeurs au 31 décembre 2016, la métropole lilloise concentrant la plus grande partie des demandes HLM ainsi que les pôles urbains de l'ancien bassin minier, du littoral et du sud de l'Oise.

L'indicateur de tension locative HLM illustre le niveau de difficulté d'accès au logement social dans les territoires de la région : le nombre de demandes en 2016 est 3,09 fois plus élevé que le nombre d'attributions effectives avec des disparités régionales relativement importantes, le département du Nord connaissant la plus forte tension locative (3,42).

Tableau 5 : Tension locative en 2016 en Hauts-de-France

	Nombre d'attributions en 2016	Tension locative en 2016
Aisne	4489	2,23
Nord	26472	3,42
Oise	6411	3,14
Pas-de-Calais	14604	2,74
Somme	4526	2,99
Hauts-de-France	56503	3,09

Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux RPLS(2016)

Afin de favoriser le relogement des ménages les plus en difficulté, la loi Besson et la loi DALO du 5 mars 2007 fixent des critères de priorité pour permettre de rendre effective la mise en œuvre du droit de logement au service des ménages mal logés ou défavorisés. Ces ménages, après avoir été reconnus « prioritaires » doivent se voir attribuer un logement dans des délais réduits. Cela se traduit par la mise en œuvre par le Préfet du droit au logement opposable dès que la commission départementale de médiation reconnaît la demande comme prioritaire et urgente après avoir été saisie d'un recours et par la mise en place dans chaque département de la région d'un Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Dans la région Hauts-de-France, 7 144 ménages prioritaires au titre du DALO (886 ménages) ou du PDAHLPD (6258 ménages) ont été relogés, soit 12 % de l'ensemble des attributions de logement réalisées en 2017. Plus de 7000 ménages prioritaires restaient en attente de logement en 2017. Le poids des ménages labellisés DALO par les attributions de logement varie de 9 % dans le Nord à 54 % dans la Somme.

UN MAL LOGEMENT QUI PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES

L'impact de la grande pauvreté sur les conditions de logement peut prendre plusieurs formes : l'occupation d'un logement indécemment ou détérioré, des situations de suroccupation ou de surendettement pouvant conduire à des expulsions locatives.

Si le parc de logements s'est amélioré depuis les années 1950, le mal-logement lié à de mauvaises conditions d'habitat reste une problématique : en 2014, 3,6 % des résidences principales de la région ne comportaient pas de salle d'eau avec une douche ou une baignoire. Plus de 10 % ne sont pas équipés par un chauffage central ou un chauffage individuel électrique. Même si la part des logements occupés inconfortables diminue dans la région, elle reste près de 4 fois plus élevée dans les Hauts de France que dans le reste du pays.

A partir du fichier FiloCom (Direction Générale des Impôts)¹ qui présente un recensement du parc et de ses caractéristiques, 125 836 résidences sont jugées de qualités médiocres ou très médiocres ; cette part des résidences principales de catégories 7 ou 8 atteint 5 % alors qu'elle est de 2,8 % en France métropolitaine. Le département du Nord concentre plus de 60 % des résidences principales de catégorie 7 ou 8 de la région Hauts-de-France et la part de logements médiocres ou très médiocres sur l'ensemble du parc des résidences principales (RP) du département est la plus forte (7 %) alors que la part régionale n'est que de 5 %. Les habitations de catégorie 7 ou 8, médiocres ou très médiocres, sont essentiellement concentrées dans la métropole lilloise, et, au sein de celle-ci, ce sont les grandes communes au nord de la métropole qui présentent les proportions les plus importantes.

Les territoires des Hauts-de-France sont également très concernés par la question de la vulnérabilité énergétique et ce d'autant plus que la grande majorité du parc est composée de logements individuels et anciens. 468 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ces situations sont directement corrélées aux faibles niveaux de revenus des ménages, à l'ancienneté du parc de logements et à son caractère énergivore.

Une suroccupation des logements moins représentée

La suroccupation des logements constitue une autre forme de mal logement, moins représentée dans la région. En 2014, les Hauts-de-France présentent une situation moyenne comparable à la France de Province en termes de population vivant dans un logement suroccupé, avec une part de population vivant dans un logement en situation de suroccupation de 6,6 %, contre 7,2 % en Province et 21 % en Ile de France. La région connaît comme la France une baisse rapide de la suroccupation des logements, sous l'effet conjugué de la baisse de la taille des ménages (liée notamment au vieillissement de la population et aux séparations) et de l'agrandissement de la taille des logements. La suroccupation est plus importante en milieu urbain très dense, car elle est plus fréquente chez les locataires, souvent moins aisés, et les personnes habitant un appartement.

Un manque de ressources des ménages qui peut freiner les efforts de réhabilitation des logements

Enfin, le manque de ressources des ménages peut constituer un frein à la réalisation de travaux ou de réhabilitation. Le taux d'effort qui mesure le poids de la dépense pour se loger dans le budget du ménage, est un indicateur pertinent pour mesurer la vulnérabilité des ménages. Les niveaux de loyers dans le parc locatif privé, élevés selon les agglomérations, amènent certaines catégories de ménages à devoir consacrer une part importante de leurs revenus au coût du logement. 20,2 % des allocataires du parc privé ont un taux d'effort supérieur à 39 %, seuil qualifié de très élevé pour des ménages aux ressources modestes et marque donc des situations de probables vulnérabilités dues à un coût du logement trop lourd.

Malgré des actions de préventions conduites par de nombreux acteurs en région, les situations d'expulsions sont nombreuses en région Hauts-de-France. Perte d'emploi, rupture familiale, diminution de ressources, les difficultés peuvent être nombreuses pour se maintenir dans son logement. En 2016, les assignations, qui constituent la première étape de la procédure d'expulsion, sont au nombre de 14 385 en Hauts de France dont 13 585 pour des motifs d'impayés de loyers ou de résiliation. 10 816 décisions d'expulsions ont été réalisées, dont plus de 4 700 dans le Nord.

¹Le classement des locaux d'habitation définit 8 catégories graduées de 1 (grand luxe) à 8 (très médiocre) sur la base de plusieurs critères :

- L'impression d'ensemble, c'est-à-dire le caractère général de l'habitation suivant l'article 324H de l'annexe III du Code Général des Impôts ;
- La qualité de la construction.

DES SITUATIONS PLUS DÉFAVORABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET UN MOINDRE RECOURS AUX SOINS

La mauvaise santé est à la fois un facteur d'exclusion et une conséquence de la précarité sociale.

Une surmortalité supérieure de 20% à la moyenne métropolitaine

Tant chez les hommes que les femmes, la mortalité est supérieure de 20 % par rapport aux valeurs nationales ; les Hauts-de-France connaissent de loin la plus forte mortalité des régions métropolitaines avec un différentiel de +13 % chez les hommes et +16 % chez les femmes. La région qui arrive ensuite est la Bretagne.

L'écart avec la moyenne nationale est encore plus élevé concernant la surmortalité prématurée (mortalité observée chez les moins de 65 ans) : 33 % chez les hommes et 26 % chez les femmes, l'écart étant de l'ordre de 15 % avec la région qui arrive juste après, la Normandie.

Ces surmortalités, générales et prématurées, se traduisent par une espérance de vie inférieure de 2,8 années chez les hommes et de 2,1 chez les femmes.

Un moindre recours aux soins

Depuis le 1er janvier 2000, la Couverture Maladie Universelle (CMU) garantit aux plus démunis le droit à une couverture maladie complémentaire (la CMU Complémentaire, CMU-C) qui leur permet d'accéder aux soins. Près de 11 % de la population régionale est bénéficiaire de la CMU-C, soit un taux supérieur de plus de 3 points à la moyenne métropolitaine. Les disparités départementales sont importantes avec des taux de bénéficiaires de la CMU-C variant de 6,4 % pour l'Oise à 12,3 % pour le département du Nord.

Le taux de recours à la CMUC est le plus élevé de France métropolitaine (71 % en 2016 contre 63 %), dépassant les 68 % dans quatre départements de la région. La région est néanmoins caractérisée par un moindre recours aux soins ; Parmi les personnes consommant au moins un soin au cours de l'année 2014, 38% ont eu recours aux soins dentaires, soit le taux le plus faible de France métropolitaine (41 %) : il est encore plus faible parmi les bénéficiaires de la CMU-C (34% contre 38 %).



Part de la population bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2016

Part de la population bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2016

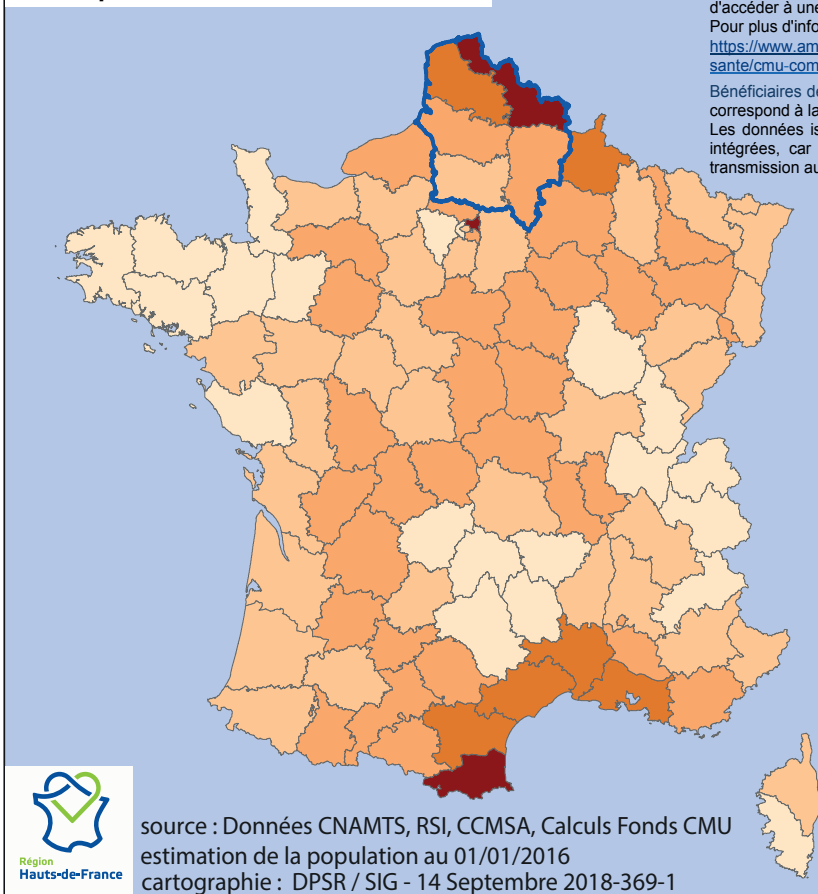
La CMU-C permet à toute personne en situation régulière et résidant en France depuis plus de trois mois, dont le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas un montant maximum, d'accéder à une complémentaire de santé gratuite.

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès :

https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-financieres/complementaire-sante/cmu-complementaire#text_11903

Bénéficiaires de la CMU-C : Le nombre de bénéficiaires utilisé pour le calcul de l'indicateur correspond à la moyenne des effectifs sur les 12 mois de l'année concernée.

Les données issues des autres régimes que la CNAMTS, le RSI et la MSA ne sont pas intégrées, car elles ne sont pas ventilées par région ni par département lors de leur transmission au Fonds CMU.



Part de la population totale en %

- 2,8 à 5
- 5 à 7
- 7 à 10
- 10 à 12
- 12 à 14,5

Région Hauts-de-France: 10,8%
France métropolitaine : 7,4%



source : Données CNAMTS, RSI, CCMSA, Calculs Fonds CMU
estimation de la population au 01/01/2016
cartographie : DPSR / SIG - 14 Septembre 2018-369-1

Le moindre recours aux soins peut être lié à une plus faible densité médicale, en particulier chez les généralistes, à la fois sur des questions de proximité ou de disponibilités des médecins.

Une récente étude, pilotée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, sur le non recours et le renoncement aux soins des personnes en situation de grande

précarité, démontre que ce renoncement est néanmoins lié à de nombreux facteurs. De nombreuses contraintes institutionnelles, comme le manque d'information ou la complexité administrative et sa dématérialisation, ont un impact important. Le sentiment de stigmatisation dont peuvent se sentir victime les bénéficiaires de la CMU est également un facteur de renoncement aux soins.

Sources

Cahier de la DRJSCS, 2017, « Non recours et renoncement aux soins des personnes en situation de grande précarité »
DREAL : « Atlas cartographique de l'habitat », 2017
DREES, Enquêtes barométriques 2016 et 2017
INSEE Analyses N°78, « Une pauvreté très élevée, moins intense », 2018
INSEE Analyses N°74, « Une région fortement touchée par les différentes formes de fragilités », 2018
INSEE Première, « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », N°1455, Juillet 2013
Observatoire 115-SIAO/115 Mars 2018
Rapport de la Fondation Abbé Pierre 2018
Rapports de l'ONPES, 2009 et 2016
OR2S, « Diagnostic territorialisé des Hauts-de-France », 2017
Secours Catholique, « Etat de la Pauvreté en France », 2017
DIHAL, OFPRA, Pôle Emploi, INSEE (RP)

Rédacteur : gregory.marlier@hautsdefrance.fr
(DPSR) - Service Observation et Prospective
Coordinatrice de publication :
sylvie.delbart@hautsdefrance.fr - DPSR

Retrouvons-nous sur

 [regionhautsdefrance](https://www.facebook.com/regionhautsdefrance)  [@hautsdefrance](https://twitter.com/@hautsdefrance)  [regionhdf](https://www.snapchat.com/add/regionhdf)  [region_hautsdefrance](https://www.instagram.com/region_hautsdefrance)

www.hautsdefrance.fr

